

# Camps de jour de Kirkland

## CAMP SPÉCIALISÉ AVEC L'AIR EN FÊTE

# Manuel des parents

Été 2022



KIRKLAND  
CAMP DE JOUR • DAY CAMP

## CONTENU

- 1 Message aux parents
- 1 Horaire et coordonnées
- 1 Adresses des camps
- 2 Service de gardiennage
- 2 Arrivée & départ au camp
- 3 Absences et retards
- 3 Renseignements généraux
- 4 Renseignements généraux
- 4 Code de conduite
- 5 FAQ

## Chers parents,

Bienvenue à l'édition 2022 des programmes SPÉCIALISÉS des camps de jour de Kirkland.

Dans ce manuel, vous trouverez toute l'information pertinente aux règles et procédures du programme des camps de jour ainsi que des conseils et des renseignements sur nos services. Nous vous invitons à vous familiariser avec son contenu afin que votre enfant puisse profiter pleinement de son expérience avec nous.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons un très bel été!

Meilleures salutations,

*L'équipe du service des loisirs de Kirkland et*

*l'équipe de L'Air en fête vous souhaitent un très bel été!*

## Horaire et coordonnées



**Camps spécialisés**  
Chalet Holleuffer  
75, Charlevoix  
Kirkland, H9J 2J3

## TRANSPORT

### Au camp de jour:

*Le parent ou tuteur légal doit accompagner l'enfant au camp de jour et venir le chercher en fin de journée.*

### Horaire:

Heure normale d'arrivée : 9 h

Heure normale de départ : 16 h

Le bureau du Service des loisirs : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

### Coordonnées:

Administration, inscription, paiement : 514 630-2719, poste 0 ;  
[loisirs@ville.kirkland.qc.ca](mailto:loisirs@ville.kirkland.qc.ca)



Quotidien au camp (absence, retard, etc.): [loisirs@ville.kirkland.qc.ca](mailto:loisirs@ville.kirkland.qc.ca) &  
[campkirkland@airenfete.com](mailto:campkirkland@airenfete.com) ou par téléphone au 514 630-2719, poste 0

Si vous laissez un message, veuillez préciser votre nom, votre numéro de téléphone, le nom de votre enfant, le camp auquel il/elle est inscrit.e ainsi que la raison de votre appel.

## Service de gardiennage

Le service de gardiennage est offert AVANT et APRÈS les heures de camp de jour, **au chalet Holleuffer**.

Session du matin: 7 h 15 - 9 h

Session d'après-midi: 16 h - 18 h

### Coût par semaine

Il est possible d'inscrire son enfant à la session du matin seulement ( $\frac{1}{2}$  journée), à la session de l'après-midi seulement ( $\frac{1}{2}$  journée), ou aux deux sessions (journée complète).

Semaine 1 :	$\frac{1}{2}$ journée	:	17 \$/semaine
	Journée complète	:	34 \$/semaine

Semaines 2 à 8 :	$\frac{1}{2}$ journée	:	21 \$/semaine
	Journée complète	:	42 \$/semaine

### Inscription

L'**inscription préalable** au service de gardiennage est obligatoire pour que votre enfant puisse profiter de ce service. Les enfants qui n'y sont pas inscrits doivent arriver et quitter aux heures normales d'arrivée et de départ. L'inscription peut se faire en ligne en accédant à votre compte AccèsCité Loisirs au [www.ville.kirkland.qc.ca](http://www.ville.kirkland.qc.ca) jusqu'au vendredi précédent la semaine désirée (à midi).

### Service à la semaine

Le service de gardiennage est disponible à la semaine seulement - il n'est pas possible d'inscrire un enfant à la journée. En cas d'urgence, les parents doivent aviser les chefs d'équipe dès que possible au 514 630-2719, poste 0. À noter que des frais de 7 \$ s'appliqueront et devront être payés via votre compte AccèsCité Loisirs.

### Activités

Les activités pendant les périodes de gardiennage incluent du bricolage, des jeux de société, et des activités de groupe au chalet, au parc ou au terrain de soccer.

Il faut également prévoir une collation qui ne requiert pas de réfrigération pour la période de gardiennage. Les gardiens d'enfants en feront la cueillette le matin et les mettront de côté pour les redonner en après-midi.

### Politique de retard

Les parents qui arrivent après 18 h pour chercher leur enfant devront acquitter des frais de 7 \$ pour les dix premières minutes de retard et 1 \$ par minute additionnelle. Ces frais doivent être payés via votre compte AccèsCité Loisirs.

## Arrivée et départ

Veuillez vous assurer de déposer votre enfant au bon endroit le matin à 9h et de signer le registre de présences.

Lors de l'inscription, vous nous avez remis la **liste des personnes autorisées** à venir chercher votre enfant au camp de jour sur une base régulière. Cette liste sera **rigoureusement respectée**. Pour y apporter des modifications, veuillez vous adresser au service des loisirs. Votre autorisation écrite sera requise : [loisirs@ville.kirkland.qc.ca](mailto:loisirs@ville.kirkland.qc.ca) **et** à [campkirkland@airenfete.com](mailto:campkirkland@airenfete.com).

Pour des raisons de sécurité, la personne qui vient chercher un enfant devra **présenter une pièce d'identité avec photo**

Sous aucune circonstance un parent ne peut laisser un enfant sans surveillance.

## Absences et retards

Dans l'éventualité où votre enfant s'absente du camp de jour ou arrive en retard, nous vous demandons d'en aviser le service des loisirs avant le début de la journée de camp : 514 630-2719, poste 0 ou en écrivant un courriel aux 2 addresses suivantes : [campkirkland@airenfete.com](mailto:campkirkland@airenfete.com) & [loisirs@ville.kirkland.qc.ca](mailto:loisirs@ville.kirkland.qc.ca). Veuillez mentionner votre nom, le nom de l'enfant et les dates de son absence/retard.

À noter que les jours d'absence ne peuvent pas être remboursés.



## Renseignements généraux

Ce qu'il faut apporter au camp

### SAC À DOS DES CAMPEURS



**Tenue vestimentaire :** Short, t-shirt, maillot de bain, souliers de sport, chaussures d'eau, chapeau, chandail chaud, vêtements supplémentaires au besoin.

**Maillot de bain et serviette de plage:** Les jeux d'eau peuvent avoir lieu à tout moment, il est donc important que tous les enfants portent un maillot de bain sous leurs vêtements tous les jours.

**Crème solaire et chasse-moustique :** La crème solaire et le chasse-moustique doivent être appliqués avant l'arrivée au camp de jour et ajoutés au sac à dos (préférablement en aérosol).

**Dîners et collations :** Sauf indication contraire à l'horaire des activités, votre enfant doit apporter son dîner, sa bouteille d'eau et ses collations TOUS LES JOURS. L'enfant ne peut acheter aucun aliment sur place ni utiliser de micro-ondes ou réfrigérateur. L'utilisation d'un sac isolant contenant un bloc réfrigérant est recommandée. Deux collations par jour sont à prévoir ainsi qu'une troisième si l'enfant est inscrit au service de garde en après-midi.

**\*Rappel concernant les allergies:** plusieurs de nos campeurs souffrent d'allergies mortelles aux noix et aux arachides. Il est donc primordial qu'un **ENVIRONNEMENT SANS NOIX** leur soit accessible et la collaboration de tous est essentielle à cet égard. Nous demandons aux parents de voir à ce que le sac à lunch et les collations de leur enfant ne renferment aucun produit à base de noix ou d'arachide.

\*Nous vous rappelons aussi que tous les enfants ayant une **allergie sévère** doivent OBLIGATOIREMENT se présenter au camp avec un **Epipen** rangé dans une pochette à la taille, afin que l'enfant puisse le garder sur lui en tout temps.

## ACTIVITÉS AQUATIQUES

Les activités aquatiques peuvent avoir lieu à tout moment. Pour accélérer le processus, nous demandons que votre enfant porte déjà son maillot de bain à son arrivée au camp. **Les sous-vêtements doivent être inclus dans son sac à dos.**



## Renseignements généraux (suite)

**Ajout de semaines de camp :** L'inscription doit être faite en ligne via votre compte AccèsCité Loisirs, au plus tard le mardi précédent la semaine désirée (selon les disponibilités).

**Problèmes médicaux et médicaments :** Nous demandons aux parents dont l'enfant souffre de troubles médicaux non signalés sur sa fiche médicale de voir à en aviser les chefs d'équipe dès que possible. Un enfant qui a de la fièvre ou qui souffre d'une maladie contagieuse doit rester à la maison et son absence doit nous être signalée.

La loi nous interdit d'administrer tout médicament à un enfant sans l'autorisation écrite du parent ou du tuteur légal. Si votre enfant doit prendre des médicaments pendant les heures de camp, il vous faut adresser une demande écrite aux chefs d'équipe autorisant le moniteur de camp de jour à administrer le médicament en question en plus de préciser la façon dont ce médicament doit être administré.

**Objets perdus :** Nous demandons que votre enfant n'apporte pas d'objets de valeur au camp de jour. La Ville de Kirkland n'est pas responsable des objets perdus.

**Jouets:** Il est particulièrement important de ne pas apporter des jouets ou d'électroniques au camp.

**Politique de remboursement :**

**Annulation :** Pour être recevable et donner droit à un remboursement maximal de 80% des frais payés, la demande d'annulation d'une inscription (service de garde inclus) doit être faite par écrit et être reçue au moins 5 jours ouvrables (le lundi) avant le début de la semaine de camp à laquelle l'enfant est inscrit.

**Transfert :** La demande doit être faite au moins 5 jours ouvrables (le lundi) avant le début de la semaine de camp à laquelle l'enfant est inscrit. Des frais d'administration de 10% sont exigibles pour chaque semaine d'inscription faisant l'objet d'une demande de transfert à un autre programme des camps de jour de Kirkland (service de garde inclus).

**Chèques sans provisions :** Des frais de 35 \$ s'appliquent.

## Code de conduite des campeurs

Chaque campeur est en droit de jouir pleinement d'une expérience positive dans un environnement sécuritaire et respectueux au programme des camps de Jour de Kirkland. Aucune violence, verbale ou physique, ne sera tolérée à l'égard des autres campeurs ou des membres du personnel. Un système d'avertissements verbaux et écrits est en place pour adresser les écarts de conduite.

Au début de chaque nouvelle semaine de camp, les règlements du programme sont clairement expliqués à tous les campeurs. Violence, intimidation, langage/comportement inacceptable, lancer des objets, quitter le camp sans autorisation, refus de participer aux activités et impolitesse, sont tous des exemples de comportements pouvant faire l'objet de mesures disciplinaires.

## Mesures disciplinaires

1. **Premier manquement:** avertissement verbal du moniteur et possibilité d'aller en période de réflexion (**jusqu'à 3 avertissements verbaux**), suivi d'**une rencontre moniteur/enfant pour régler le problème**.
2. **Deuxième manquement:** après trois avertissements verbaux, un rapport écrit est adressé aux parents pour les informer des problèmes liés au comportement de leur enfant. Une rencontre entre les chefs d'équipe et les parents suivra pour trouver une solution au comportement inacceptable de l'enfant.
3. **Troisième manquement:** nous nous réservons le droit de suspendre l'enfant ou de l'expulser du camp après trois avertissements écrits. En cas de manquement grave, notamment si la violence physique est en cause, la suspension ou l'expulsion du camp peut être immédiate.

**Une suspension ou une expulsion du camp de jour  
NE DONNE DROIT À AUCUN REMBOURSEMENT.**

## FAQ

**Q : Que se passera-t-il si un enfant développe des symptômes de COVID-19 au camp?**

R : Un enfant qui présente des symptômes de la COVID-19 sera placé dans une salle d'isolation dédiée à cette fin. Les parents/tuteurs de l'enfant seront contactés et devront venir chercher l'enfant immédiatement. Un test négatif à la COVID-19 devra être présenté afin de pouvoir réintégrer le camp.

**Q : Est-ce que mon enfant participera à des sorties?**

R : Non. Toutes les activités se dérouleront au parc Holleuffer et ses environs.

